



Erreurs repetitives sur fiche de paie

Par Visiteur

Bonjour,

je voudrais vous exposer mon lourd probleme :

J'etais en conge maternite et je suis actuellement en conge parentale depuis le 21 aout 09, le probleme est que mon employeur n' a pas cessé de faire des erreurs sur mes fiches de paies et ce à plusieurs reprises ce qui a genéré des retards de paiement concernant mon loyer, des appels incessants, des mails, des AR reccomandés à une periode où j'ai eu besoin de m'occuper d'un nouveau né.

Parfois, j'ai même pas ete payé sachant que je beneficie de la subrogation (via la convention collective)
Quand je reclamais mon dû, mon employeur ne cessait de me repeter que la securite sociale ne les avait pas encore payé (hors la convention collective prevoit le maintient de salaire). " j'ai ete payé que 3 mois après par la securite sociale.

Concernant ma derniere fiche de paie qui etait censé être aout 09, mon employeur m' a regroupé le mois de juillet et aout 09, il me precise qu'il a le droit etant donné que c'est mon solde de tout compte pourtant dans ma fiche de paie ils ont oublié de me mettre les jours du mois d'aout.

Mes congés payés s'arrêtent le 21 aout 09 mais l'employeur ne paie que le mois de juillet 09 pretextant que mes CP correspondent à 29 jrs.

Par contre ils hesitent pas à me retirer une partie de ma paie du 21 /08/09 au 31/08/09 en precisant conge parentale pourtant il ne me paie pas le mois d'aout 09.

C'est assez compliqué et je ne sais pas quoi faire, j'ai des soucis à cause d'eux ce qui me demoralise. Ils pensent tjrs avoir raison et je voudrais avoir l'avis d'un specialiste.

Pouvez vous me dire quelle est la solution à adopter et si je peux contacter les prud'hommes pour dommages et interets ou autre

merci d'avance

Par Visiteur

Chère madame,

J'etais en conge maternite et je suis actuellement en conge parentale depuis le 21 aout 09, le probleme est que mon employeur n' a pas cessé de faire des erreurs sur mes fiches de paies et ce à plusieurs reprises ce qui a genéré des retards de paiement concernant mon loyer, des appels incessants, des mails, des AR reccomandés à une periode où j'ai eu besoin de m'occuper d'un nouveau né.

Parfois, j'ai même pas ete payé sachant que je beneficie de la subrogation (via la convention collective)
Quand je reclamais mon dû, mon employeur ne cessait de me repeter que la securite sociale ne les avait pas encore payé (hors la convention collective prevoit le maintient de salaire). " j'ai ete payé que 3 mois après par la securite sociale.

Concernant ma derniere fiche de paie qui etait censé être aout 09, mon employeur m' a regroupé le mois de juillet et aout 09, il me precise qu'il a le droit etant donné que c'est mon solde de tout compte pourtant dans ma fiche de paie ils ont oublié de me mettre les jours du mois d'aout.

Votre employeur n'a bien évidemment pas le droit de vous retirer des jours auxquels vous avez droit et de vous diminuer votre rémunération ainsi. A ce titre, il peut être condamné à vous rembourser votre du sur le fondement de l'article 1147

du Code civil.

Cela étant, les enjeux financiers n'étant pas conséquent, je relativiserai l'intérêt d'une action en justice. En effet, un avocat coute relativement cher et il n'est pas sûr que vous vous y retrouviez. Or, sans avocat, il est très délicat de gagner une instance devant le Conseil des prud'hommes.

Très cordialement.